



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

Au 1^{er} janvier 2026

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Secteur public | Immobilier professionnel



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Aquitaine Poitou-Charentes

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations sont soumises à la TVA.

TVA Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes (HT), s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2026).

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque des Décideurs en Région vigueur au 01/01/2026.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
[**www.caisse-epargne.fr**](http://www.caisse-epargne.fr)⁽¹⁾**

(1) Coût selon fournisseur d'accès Internet.

SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



1.1. Compte courant 06	et services associés
1.2. Banque à distance 08	& échanges de données informatisées
1.3. Centralisation des 13	recettes
1.4. Centralisation de 14	trésorerie
1.5. Télécoberte de chèques 14	
1.6. Opérations de paiement 15	et d'encaissement
1.7. Dates de valeur 19	(jours ouvrés)
1.8. Instruments de paiements 20	
1.9. Solutions d'encaissement 21	en ligne /E-commerce
1.10. Solutions d'encaissement 22	en proximité
1.11. Autres services 23	

2 LES FINANCEMENTS



2.1. Cycle d'exploitation 24	
2.2. Engagements par signature 25	
2.3. Financement des 26	investissements
2.4. Autres services liés 28	aux crédits
2.5. Financement des 29	opérations immobilières
2.6. Couverture de taux 29	

3 LES PLACEMENTS



3.1. Épargne bancaire 30	
3.2. Épargne financière 30	
3.3. Comptes titres 31	

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



4.1. Ingénierie sociale et autres 33	assurances
4.2. Ingénierie financière 34	
4.3. Ingénierie immobilière 35	
4.4. Banque de l'orme 35	
4.5. Ingénierie environnementale 35	
4.6. Banquier du dirigeant 35	
4.7. Autres prestations et services 35	

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



5.1. Tenue de compte 36	
5.2. À destination de 36	l'étranger - import
5.3. En provenance de 39	l'étranger - export
5.4. Garanties internationales 40	
5.5. Financements à l'international 40	
5.6. Opérations de change 41	
5.7. Frais annexes 41	
5.8. Autres services 41	

6 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

6.1. Frais de lettre d'information préalable	42
6.2. Commission d'intervention.....	42
6.3. Forfait de frais par chèque rejeté	42
6.4. Forfait de frais par prélèvement/virement SEPA rejeté	43
6.5. Autres incidents.....	43
6.6. Oppositions	43

7 PROCÉDURES DE SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

.....	44
-------	----

8 LEXIQUE

.....	45
-------	----

9 LES NUMÉROS UTILES

.....	49
-------	----

10 RÉSOUDRE UN LITIGE

.....	50
-------	----



> 1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

BON À SAVOIR :

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

- Frais de tenue de compte en euros
 - Clients Entreprises, Immobilier Professionnel **95,00 €/trimestre**
 - Clients Économie Sociale & Institutionnels **48,00 €/trimestre**
 - Clients Logement Social & Économie Mixte **76,00 €/trimestre**
 - Forfait Grands Comptes⁽¹⁾ **Nous consulter**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽²⁾ **30,00 €/an**
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **dans la limite du solde créditeur du compte**
- Rémunération de compte **Nous consulter⁽³⁾**
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs
 - Clients Entreprises, Immobilier Professionnel, Logement Social & Économie Mixte **0,25 % maximum**
 - Minimum de perception **30,00 €/trimestre**
 - Clients Économie Sociale & Institutionnels **0,10 % maximum**
 - Minimum de perception **20,00 €/trimestre**
- Service Digital Box **Gratuit⁽⁴⁾**
Service mettant à disposition les documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance (Clients détenteurs de CE net Comptes ou CE net Remises ou CE net EDI)
- Relevés de compte selon périodicité et format (frais par trimestre)

	Format électronique ⁽⁵⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés décadaires	3,00 €/trimestre	9,10 €/trimestre
Relevés hebdomadaires	5,05 €/trimestre	13,10 €/trimestre
Relevés journaliers	29,30 €/trimestre	63,60 €/trimestre

- Autres prestations
 - Frais d'ouverture de compte courant **Gratuit**
 - Frais de clôture de compte courant **Gratuit**
 - Édition d'un relevé de compte au guichet **4,05 €/édition**
 - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) **Gratuit**

(1) Tarification négociée pour les structures / groupes répondant à des critères de volumes d'activité et de chiffres d'affaires. Consultez votre chargé d'affaires pour plus de précisions.

(2) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(3) Sous condition d'acceptation. Le taux de rémunération sera convenu sous la forme d'un taux nominal brut annuel. Les intérêts générés peuvent être soumis à fiscalité.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(5) Sous réserve de la souscription du service "Digital Box".

- Duplicata envoyé par courrier⁽¹⁾ **4,50 €/relevé**
- Frais de recherche de document **19,20 €/unité**
- Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**
- Information annuelle aux commissaires aux comptes **TVA** :
 - Clients Entreprises, Immobilier Professionnel, Logement **125,00 € HT/demande Social & Économie Mixte**
 - Clients Économie Sociale & Institutionnels **95,00 € HT/demande**
- Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable

BON À SAVOIR :

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

- Clients Entreprises, Immobilier Professionnel
 - Chiffres d'affaires inférieur ou égal à 5 M€ **200,00 €/an**
 - Chiffres d'affaires compris entre 5 et 15 M€ **375,00 €/an**
 - Chiffres d'affaires compris entre 15 et 50 M€ **750,00 €/an**
 - Chiffres d'affaires supérieur ou égal à 50 M€ **1000,00 €/an**
- Clients Économie Sociale & Institutionnels
 - Budget ou chiffre d'affaires inférieur ou égal à 1,5 M€ **50,00 €/an**
 - Budget ou chiffre d'affaires supérieur à 1,5 M€ **100,00 €/an**
- Clients Économie Mixte & Logement Social, Secteur Public **Gratuit**
- Mise à jour du dossier client **500,00 €/opération spécifique**
(fusion, absorption, cession de parts, TUP...)
- Courrier recommandé de demande de document **16,67 € HT/courrier TVA**
(après 2 relances – frais postaux compris)

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- Offres groupées de services pour la clientèle Économie Sociale⁽²⁾ **Nous consulter**

SERVICES BANCAIRES DE BASE **Gratuit**

Services bancaires définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L.312-1 du code monétaire et financier.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
- Un changement d'adresse par an.
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
- La réalisation des opérations de caisse.
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte.

(1) Évolution tarifaire selon tarif postal.

(2) Sous réserve de commercialisation.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽¹⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte.
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

> 1.2. BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES⁽²⁾

BANQUE EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre de Banque à Distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽³⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

- CE net Comptes
 - Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait/offre groupée de services)..... **12,00 €/mois**
 - Réduction de 25% pour les Clients Économie Sociale & Institutionnels de moins de 1,5 M€ de budget ou chiffre d'affaires.
 - Option groupes **5,00 €/mois par personne morale**
 - Option bourse **Gratuit**
 - Frais de modification sur l'abonnement **10,00 € HT/acte** **TVA**
- CE net Secteur Public
 - Abonnement **Gratuit**
- Webprotexion (avec Sol Pro SMS)
 - Abonnement **Gratuit**

BON À SAVOIR :

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

(1) Hors virement instantané.

(2) Hors coût fournisseur d'accès Internet.

(3) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

■ PulCEo Connect **TVA**

- Abonnement	9,00 € HT/mois
	-50% si détention de PulCEo
- Option gestion du risque commercial	10,00 € HT/mois

BON À SAVOIR :

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PulCEo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

BON À SAVOIR :

Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

■ CE net Remises⁽¹⁾

- Frais de mise en place du service	à partir de 37,50 € HT TVA
- Abonnement	35,00 €/mois
- Option groupes	5,00 €/mois par personne morale
- Option gestion base de mandats de prélèvements	6,67 € HT/mois TVA
- Option e-transfert (dépôts de fichiers de virements et prélèvements)	Gratuit
- Option e-saisie (saisie en ligne)	Gratuit
- Frais de modification sur l'abonnement	10,00 € HT/acte TVA

■ Clients Secteur Public

Nous consulter

■ Service Gestion de factures **TVA**

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entreprises, incluant un service de facturation électronique⁽²⁾.

- Offre de base	Inclus ⁽³⁾
- Option Basique	18,00 € HT/mois
- Option Essentiel	33,00 € HT/mois
- Option Pro	79,00 € HT/mois
- Option Pro+	199,00 € HT/mois

(1) Intègre les fonctionnalités du service CE net Comptes.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) L'offre de base est incluse dans votre abonnement CE net.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓
PRE-COMPTABILITE					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires **	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Épargne. Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
SUIVI FINANCIER & TRESORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Elaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE

BON À SAVOIR :

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées.

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

■ CE net EDI

- Frais de mise en place du service	à partir de 37,50 € HT TVA
- Abonnement ⁽¹⁾	55,00 €/mois
- Option EBICS T (confirmation via CE net)	Gratuit
- Option EBICS TS (confirmation par certificat électronique)	Gratuit
- Option SwiftNet FileAct	110,00 € HT/mois TVA
- Option SwiftNet FIN	70,00 € HT/mois TVA
- Option PeSit	100,00 € HT/mois TVA
- Option groupes	5,00 €/mois par personne morale

(1) L'abonnement intègre les sens aller Client/Banque (transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR) et retour Banque/Client (réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations).

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Clients Secteur Public	Nous consulter
■ Autres prestations :	
- Suivi SWIFT GPI	5,00 € HT/mois TVA
- Relevé de compte (format cfonb120 et camt083).....	Gratuit
- Relevé de compte (format MT940).....	Nous consulter
- Relevé multi produits (format PDF).....	Nous consulter
- Relevé d'opérations :	
- Relevé intraday (format camt052 ou MT942).....	5,00 €/compte/mois
- Relevé de frais (format camt086).....	5,00 €/compte/mois
- Autres relevés d'opérations (reçues, écartées, impayées, corrections de domiciliation, mobilité bancaire, rapport de traitement, ...)	Gratuit
- Frais de modification sur l'abonnement	10,00 € HT/acte TVA

BON À SAVOIR :

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

■ PulCEo TVA	
- Frais de mise en place du service	à partir de 350,00 € HT
- Abonnement incluant une banque tierce	45,00 € HT
- Modules complémentaires :	
- Banques supplémentaires	10,00 € HT/mois
- Durée d'historique étendue	10,00 € HT/mois
- Comptes supplémentaires	10,00 € HT/mois
- PulCEo mobile élargi	10,00 € HT/mois
- Vérification des IBAN via SEPAmail Diamond	0,80 € HT par demande de vérification
- Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA	10,00 € HT /mois
	+ 0,70 € HT par demande de signature
- Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles	15,00 € HT/mois
- Propositions d'équilibrage des soldes des comptes	30,00 € HT/mois
- Facture électronique ⁽¹⁾	50,00 € HT/mois
	+ 0,70 € HT par demande de signature électronique d'un devis
- Frais de modification sur l'abonnement	10,00 € HT/acte
■ Ouverture de compte de cantonnement et de compte de règlement	Nous consulter
(Offre réservée aux clients EME ⁽²⁾ , EP ⁽³⁾ , EE ⁽⁴⁾)	

(1) Dans la limite de 1000 factures fournisseurs par mois.

(2) EME : Etablissement de Monnaie Electronique tel que défini aux articles L526-30 et L526-32 du Code Monétaire et Financier.

(3) EP : Etablissement de Paiement tel que défini à l'article L522-17 du Code Monétaire et Financier.

(4) EE : Etablissement exempté d'agrément tel que défini aux articles L521-3, L521-5 et L525-6 du Code Monétaire et Financier.

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Épargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles⁽¹⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile⁽²⁾.

■ Sécurisation des opérations en ligne par SMS.....	Gratuit
■ Secur'Pass ⁽⁶⁾	Gratuit
■ Certificat électronique Certiceo	
- Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans).....	180,00 € HT TVA
- Abonnement Certiceo certificat électronique multiple	Nous consulter
■ Certificat 3 Skey	Nous consulter
■ Certificat dans le Cloud ⁽³⁾	Nous consulter
■ Authentification forte par clé FIDO 2 ⁽⁷⁾	Nous consulter
■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP	
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées).....	10,00 € HT TVA
- Carte secur@ccès	10,00 € HT TVA
- Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque.....	Gratuit
- Frais de refabrication carte secur@ccès ⁽⁴⁾	10,00 € HT TVA
- Frais de demande de réédition de code confidentiel	7,50 € HT TVA
- Clients mandataires judiciaires à la protection des personnes,	Nous consulter
détenteurs de WEBPROTEXION	

> 1.3. CENTRALISATION DES RECETTES

INTEGRAL CASH RECETTE	Nous consulter
------------------------------------	-----------------------

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Épargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

(1) RGS : le Référentiel Général de Sécurité est le cadre réglementaire permettant d'instaurer la confiance dans les échanges au sein de l'administration et avec les citoyens.

(2) Sous réserve d'éligibilité.

(3) Sous réserve de commercialisation

(4) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

> 1.4. CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

INTEGRAL CASH POOLING Nous consulter

DÉFINITION :

- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.

TRESEO⁽¹⁾ Nous consulter**DÉFINITION :**

- Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE et de banques tierces, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

> 1.5. TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES

■ Télécollecte images chèques Nous consulter

TLMC Nous consulter

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE net Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR Nous consulter

DÉFINITION :

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via L'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

(1) Sous réserve de commercialisation

➤ 1.6. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

BON À SAVOIR : jour ouvré et jour ouvrable

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

DÉFINITION : les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans Caisse d'Epargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires ou entre un compte bancaire et un compte d'épargne, situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA accéléré** : virement SEPA échangé dans l'heure suivant la réception de la remise, disponible du lundi au samedi sur une plage horaire limitée.
- **Virements SEPA instantané** : virement SEPA disponible sans interruption 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et tous les jours de l'année.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par Caisse d'Epargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J = jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date d'exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

DÉFINITION : les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Chèques

- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque **13,20 €/opération**
- Lettres-chèques **Nous consulter**

■ Retraits d'espèces au guichet

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**

■ Retraits d'espèces par carte en euros

- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement)

	DAB	Guichet
Dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit
Dans un autre établissement	Gratuit	Gratuit

■ Retraits d'espèces en devises⁽¹⁾

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,25 €	6,25 €
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %

■ Paiements par carte

- En euros dans un pays de la zone euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone euro⁽²⁾ :
 - Commission proportionnelle en plus de la commission de change **2,90 %/opération**
 - Commission fixe **1,00 €/opération**

(1) Les retraits réalisés en euro au Kosovo et au Monténégro sont considérés comme étant des opérations en devises et sont donc soumis aux frais s'y référant. Aucune commission de retrait n'est prélevée pour les transactions réalisées dans les pays (Suède et Roumanie) dont la monnaie est la Couronne Suédoise et le LEU Roumain.

(2) Les paiements réalisés en euro au Kosovo et au Monténégro sont considérés comme étant des opérations en devise et sont donc soumis aux frais s'y référant. Aucune commission de paiement n'est prélevée pour les transactions réalisées dans les pays (Suède et Roumanie) dont la monnaie est la Couronne Suédoise et le LEU Roumain. Les paiements par carte sur des sites Internet domiciliés à l'étranger (hors zone euro) sont également considérés comme étant des opérations en devises et sont donc soumis aux frais s'y référant.

■ Virements

	Centre d'Affaires/ Téléphone	Banque à distance ⁽¹⁾	Télétransmission
Virement de compte à compte ⁽²⁾	Gratuit	Gratuit	-
Virement SEPA Classique	8,00 €	0,21 €⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	0,21 €⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Virement SEPA Instantané	8,00 €	0,21 €⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	
Virement SEPA Jour	-	0,45 €	0,45 €
Virement SEPA Tutelle	-	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA Accéléré ⁽⁶⁾	-	0,45 €	0,45 €
Virement Tiers Urgent	-	8,50 €	8,50 €
Virement SEPA permanent : - Mise en place - Par virement - Modification / suppression	7,50 € 1,50 € 7,50 €	Gratuit 0,21 €⁽³⁾ Gratuit	-
Virement de trésorerie France et Union Européenne	25,00 €	7,50 €	7,50 €
Remise de virements : - Confirmée par signature électronique - Confirmée par email	-	Gratuit 25,00 €	Gratuit 25,00 €
Frais d'ajout, de modification et de suppression de RIB externe	25,00 €	Gratuit	-
Réception de MT101 en provenance de banques tierces	-	-	Nous consulter
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	20,00 €	20,00 €	20,00 €

(1) Opération unitaire ou groupée reçue en utilisant les API DSP2.

(2) Comptes d'un même titulaire (même SIREN) auprès de Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

(3) Gratuit avec Webprotexion.

(4) Les virements transmis via des « Prestataires de Services d'Initiation de Paiements » s'adosseront à la tarification du Virement SEPA Classique selon l'offre CE net souscrite par le client (CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

(5) Les ordres virements saisis de manière multiple, en liste ou groupée, s'adosseront à la tarification du Virement SEPA Classique selon l'offre CE net.

(6) Arrêt de commercialisation le 09/10/2025.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

- Prélèvements SEPA/TIP SEPA reçus
 - Frais pour paiement d'un prélèvement SEPA CORE ou SEPA interentreprise (B2B)..... **Gratuit**
 - Frais de mise en place, modification, annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) :
 - Centre d'Affaires/Téléphone..... **10,00 €/opération**
 - Banque à distance via CE net..... **Gratuit**
 - Contestation/Opposition sur prélèvement reçu
 - Opposition sur un ou plusieurs prélèvements avant la date d'échéance (à la charge du débiteur)..... **12,00 €/prélèvement**
 - Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement après la date d'échéance, s'avérant non justifiée (à la charge du débiteur)..... **20,00 €/opération TVA**
 - Effet de commerce
 - Frais pour paiement d'un effet émis par le client..... **Gratuit**
 - Frais pour rejet d'effet pour motif technique..... **Gratuit**
 - Frais pour rejet d'effet pour autre motif ou contestation de créance..... **18,00 €/effet**
 - Frais pour bon à payer manuel..... **21,00 €/opération**

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- Remises d'espèces en agence..... **Gratuit**
- Remise d'espèces hors agence
 - Service de ramassage des fonds..... **Nous consulter (sur devis)**
- Chèques
 - Remise de chèque(s) compensable en France..... **Gratuit**
- Virements
 - Réception d'un virement SEPA..... **Gratuit**
 - Réception de virement de trésorerie euro zone euro..... **Gratuit**
 - Réception de virement SEPA instantané..... **Gratuit**
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA émis
 - Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA)
 - Demande d'attribution unitaire, modification, suppression..... **42,00 €/opération**
 - Demande d'attribution en masse (par fichiers)..... **120,00 €/fichier**
- Frais de mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés et liste de mandats SEPA non autorisés :
 - Frais d'enregistrement d'un ICS SEPA dans une liste..... **12,00 €**
 - Frais de modification/annulation d'un ICS dans une liste..... **12,00 €**
- Prélèvements télétransmis⁽¹⁾
 - Frais par prélèvement SEPA CORE télétransmis..... **0,40 €/opération**
 - Frais par prélèvement SEPA interentreprises (B2B) télétransmis..... **0,40 €/opération**
 - Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique..... **Gratuit**
 - Frais sur remise de prélèvements télétransmis confirmée par email..... **25,00 €/remise**

(1) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

■ Interventions et demandes particulières

Prélèvements - frais à la charge du créancier :

- Frais par prélèvement SEPA CORE et interentreprises (B2B) revenu impayé..... **10,00 €/opération**
- Reversement émis à la demande du créancier suite à l'émission **12,00 €/prélèvement**
à tort de prélèvement(s) SEPA **maximum 500,00 €**
- Frais sur recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur opération
de prélèvement après la date d'échéance, s'avérant justifié **20,00 €/opération TVA**

■ Effets de commerce

- Support papier
 - Frais par remise..... **12,00 €/remise**
 - Frais par effet..... **6,00 €/effet**
- Télétransmis
 - Frais par remise..... **4,50 €/remise**
 - Remise d'effets confirmée par email **25,00 €/remise**
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique **Gratuit**
 - Frais par effet..... **0,45 €/effet**
- Autres
 - Acceptation, modification, prorogation **18,00 €**
 - Réclamation..... **18,00 €**
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé..... **18,00 €**
 - Changement de domiciliation **18,00 €**
 - Frais pour remboursement anticipé de billet financier **18,00 €/billet**
 - Autres opérations **18,00 €**

> 1.7. DATES DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

	Crédit	Débit
Espèces	J	J
Chèques compensables en France ⁽¹⁾ Soumis à délai d'encaissement et d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	J + 1 ⁽¹⁾	J
Virements	J	J
Prélèvements	J	J
Paiement par carte bancaire	J	J
Effets de commerce	Encaissement : échéance J + 4⁽²⁾⁽³⁾ Escompte : J+1⁽²⁾	J + 2⁽²⁾

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte-courant).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

(3) Sous réserve du dépôt de l'effet à J-6 jours ouvrés avant sa date d'échéance.

> 1.8. INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

■ Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires.....	Gratuit
■ Frais de renouvellement automatique de chéquier.....	Gratuit
■ Carnet de remises de chèques (hors prestation particulières).....	Gratuit
■ Frais d'envoi ⁽¹⁾ de chéquier ou de carnet de remises de chèques	
- Envoi par courrier simple.....	2,45 €/envoi
- Envoi par recommandé avec A/R	9,95 €/envoi
■ Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois	8,20 €/destruction
suivant la mise à disposition en agence	

CARTES

BON À SAVOIR : Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

■ Cotisations cartes	
- Carte Visa Business à débit immédiat ou différé	60,00 €/an
- Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou différé	155,00 €/an
- Carte Visa Platinum à débit différé	270,00 €/an
- Carte de retrait Associatis (carte de retrait aux distributeurs du réseau Caisse d'Épargne réservée à notre clientèle Économie Sociale)	23,00 €/an
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Gratuit
(souscription uniquement dans le cadre de l'offre « services bancaires de base »)	
■ Opérations diverses	
- Refabrication de carte avant échéance	15,00 €/opération
(suite à détérioration, perte, vol/usage frauduleux, modification d'état civil)	
- Réédition, réactivation de code confidentiel	10,40 €/opération
- Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces ou paiement ⁽²⁾	14,00 €/opération
- Frais d'envoi ⁽¹⁾ de carte bancaire par courrier simple	2,45 €/envoi
- Frais d'envoi ⁽¹⁾ de carte bancaire en recommandé avec AR	9,95 €/envoi
- Frais d'envoi ⁽¹⁾ de carte et/ou de code confidentiel en tarif express	50,00 €/envoi
- Frais de destruction de carte en cas de non retrait dans les 2 mois	8,20 €/destruction
suivant la mise à disposition en agence	
- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile) ⁽³⁾	12,00 €/mois

(1) Évolution tarifaire selon tarif postal.

(2) Sous réserve d'acceptation de la mise en place du plafond par votre Caisse d'Épargne.

(3) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

CARTE ACHAT PUBLIC (service réservé à notre clientèle du Secteur Public) **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires dédiées. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

CARTE CORPORATE **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

> 1.9. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT EN LIGNE / E-COMMERCE

SP PLUS ET JEPaIEELIGNE

BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■ Frais de mise en service TVA	
- SP Plus	150,00 € HT
- JePaieEnLigne	150,00 € HT
- JePaieEnLigne Express ⁽¹⁾	50,00 € HT
■ Abonnement mensuel TVA	
- SP Plus	20,00 € HT
- JePaieEnLigne	20,00 € HT
- JePaieEnLigne Express	5,00 € HT

(1) Sous réserve d'être titulaire d'un contrat d'acceptation VADS.

■ Frais liés aux transactions

- SP Plus	0,15 € HT/transaction	TVA
- JePaieEnLigne	0,15 € HT/transaction	TVA
- JePaieEnLigne Express	0,13 € HT/transaction	TVA
- Commission monétique sur paiement	Nous consulter	
■ Options SP Plus, JePaieEnLigne, JePaieEnLigne Express ⁽¹⁾⁽²⁾	Nous consulter	

PAYPLUG⁽³⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug Entreprise, proposé par Caisse d'Épargne.

■ Option PayLater⁽⁴⁾ Nous consulter

IZ E-COMMERCE⁽⁵⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet. Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité..

> 1.10. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT EN PROXIMITÉ**ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION**

■ Le contrat monétique accepteur	
- Ouverture/clôture de dossier	Nous consulter
- Taux de commission	Nous consulter
- Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC)	Gratuit
- Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC)	Gratuit
- Frais sur contrat inactif	15,00 €/an
■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE)	Nous consulter
■ Tap To Pay	Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay de Caisse d'Épargne.

(1) Sous réserve d'être titulaire d'un contrat d'acceptation VADS.

(2) Certaines prestations peuvent être soumises à TVA et d'autres non.

(3) PayPlug Entreprise, société par actions simplifiées au capital de 34 444 886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 PARIS. Etablissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

(4) Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerce conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 71 801 205,00 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIAS : 07 023 261 - www.orias.fr.

(5) IZ E-commerce proposé par Caisse d'Épargne, service de la société Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY⁽¹⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR :

Caisse d'Épargne propose une gamme complète de contrats monétiques accepteurs en proximité et en vente à distance sécurisée. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé.

> 1.11. AUTRES SERVICES

- iPaidThat⁽²⁾ **Nous consulter**
- Solution Bridge^{(3)/(4)} **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bridge, une solution d'initiation de paiement par virement pour le règlement des factures et des hauts paniers d'achat.

- Service de génération d'IBAN virtuel⁽⁴⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Un IBAN virtuel est un numéro de référence construit sous la forme d'un IBAN français que le client attribue à un de ses débiteurs et à destination duquel ce débiteur va effectuer des virements.

(1) Paiement « N Fois », service de la société ONEY BANK, proposé par Caisse d'Épargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 71 801 205,00 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(2) SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 4 215,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé chez Wework, 198 avenue de France, 75013 PARIS.

(3) La solution Bridge est éditée par Perspecteev, proposée par Caisse d'Épargne. Perspecteev société par actions simplifiée au capital de 793 555,20 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est 4, rue de la pierre levée, 75011 Paris. Perspecteev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

(4) Sous réserve de commercialisation.

2 LES FINANCEMENTS



> 2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS DE DOSSIER

■ Taux d'intérêt.....	Nous consulter
■ Frais de dossier ⁽¹⁾	1,00 % minimum 300,00 €

DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé	
- Commission d'engagement.....	1,00 % minimum 100,00 €
<i>Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue d'avance trimestriellement.</i>	
- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client).....	3,50 % maximum
- Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel)	Nous consulter
■ Découvert non autorisé	
- Taux d'intérêt ⁽²⁾	Taux maximum autorisé par la législation en vigueur

COMMISSIONS APPLICABLES AUX DÉCOUVERTS AUTORISÉS ET NON AUTORISÉS⁽³⁾

■ Commission sur le plus fort découvert.....	0,10 %/trimestre
<i>Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.</i>	
■ Commission d'immobilisation	1,00 %/trimestre
<i>Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.</i>	

ESCOMPTE COMMERCIAL ET ESCOMPTE DE BILLET FINANCIER⁽⁴⁾

■ Commission d'engagement payable d'avance annuellement.....	1,00 % minimum 100,00 €
■ Nombre minimum de jours pour le calcul des intérêts	10 jours
■ Perception minimum d'intérêts par effet	8,00 €
■ Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel)	Nous consulter

(1) Les frais sont dus en cas d'annulation du contrat de prêt ou d'avenant.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

BON À SAVOIR :

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles auprès de Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

■ Commission d'engagement payable d'avance annuellement	1,00 % minimum 100,00 €
■ Frais par acte de cession	20,00 €/opération
■ Frais par créance cédée	17,00 €/opération
■ Frais par notification (avec ou sans acceptation)	32,70€/opération
■ Frais pour incident de paiement de la créance	60,00 €/opération
■ Frais de prorogation, modification, réclamation	30,00 €/opération

GESTION DU POSTE CLIENTS

BON À SAVOIR : financement de vos factures

Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

■ Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client	Nous consulter
■ Flash Factures : Solution de financement en ligne de la facture	Nous consulter
■ Offre d'assurance-crédit TRADELINER : pour protéger vos créances client.....	Nous consulter
contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales	
■ Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV :	Nous consulter
pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects	

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI	Nous consulter
(RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC)	

➤ 2.2. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les frais sont calculés sur le montant de l'engagement

■ Commission de risque payable d'avance annuellement.....	2,00 % minimum 100,00 €
■ Frais de dossier sur acte : caution de marché, caution de loyer, aval, avenant	1,00 % minimum 100,00 €
■ Frais de dossier sur garantie de passif.....	1,00 % minimum 350,00 €

2 LES FINANCEMENTS

> 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS DE MISE EN PLACE

- Taux d'intérêt..... **Nous consulter**
- Frais de dossier crédit (calculés sur le montant du financement)⁽¹⁾..... **1 %**
minimum 500,00 €

NUMAIRC

- Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public..... **Simulateur en ligne sur**
www.caisse-epargne.fr/souscrire/prest-collectivites⁽²⁾

PRÊT À IMPACT

(offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière)..... **Nous consulter**

OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES ENR (ÉNERGIES RENOUVELABLES)..... **Nous consulter**

FINANCEMENT TRÈS LONG TERME..... **Nous consulter**

(offre réservée aux clients du Secteur Public et du Logement Social)

CRÉDIT BAIL MOBILIER **TVA**

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION	
TYPE D'ACTES	PRIX HT
Frais de dossiers	2% du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 € H.T.
Frais de prise d'inscription au Greffe	30,00 €
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €
Gestion de subventions	250,00 €
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €
Mainlevée d'opposition	50,00 €
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00 €
Rédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	50,00 €
Changement d'adresse postale y compris NPAI	50,00 €

(1) Les frais sont dus en cas d'annulation du contrat de prêt ou d'avenant.

(2) Coût selon opérateur téléphonique et / ou fournisseur d'accès Internet.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION	
TYPE D'ACTES	PRIX HT
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	50,00 €
Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾	50,00 €
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100,00 €
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €
Changement du mode de règlement - hors prélèvement ⁽¹⁾	50,00 € par échéance (chèque ou virement)
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client ⁽¹⁾	50,00 €
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50,00 €
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	300,00 €
Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	300,00 €
Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	300,00 €
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €
Frais de représentation sur impayés	20,00 €
Taux d'intérêt de retard	1% par mois commencé
Indemnité forfaitaire	40,00 €
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

CRÉDIT BAIL IMMOBILIER Nous consulter
LEASE BACK Nous consulter
LOCATION LONGUE DURÉE Nous consulter

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

2

LES FINANCEMENTS

> 2.4. AUTRES SERVICES LIÉS AUX CRÉDITS

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation.

■ Frais d'acte de garantie perçus lors de la mise en place ou du renouvellement (hypothèque, nantissement de compte, nantissement de meubles incorporels, caution personne physique et morale, cession Dailly)	90,00 €/acte
■ Gage de véhicule, gage de meubles corporels sur matériel et warrants	200,00 €/acte
■ Nantissement de Fonds de Commerce, nantissement d'actions ou gage de meubles corporels sur parts sociales	350,00 €/acte
■ Frais d'hypothèque fluviale, maritime et aérienne	350,00 €/acte
■ Nantissement de valeurs donné en garantie d'un contrat de prêt :	
- Valeurs Caisse d'Épargne	100,00 €/acte
- Autres valeurs (hors parts sociales Caisse d'Épargne)	350,00 €/acte
■ Frais de relance sur justificatif de garantie non fourni	26,00 €
■ Opérations spécifiques ENR (énergies renouvelables)	Nous consulter
■ Convention inter-créanciers (dans le cas d'un prêt octroyé par plusieurs établissements bancaires)	300,00 €
■ Fiducie sûreté	Nous consulter
■ Frais de relance pour garanties non constituées	0,5 % du montant du crédit, maximum de perception 1 000,00 €
■ Prise de garanties société de caution mutuelle	90,00 €/acte
■ Mainlevée totale ou partielle BPI, CEGC	Gratuit
■ Mainlevée totale ou partielle de garantie	100,00 €/acte
■ Promesse d'affectation hypothécaire	Gratuit
■ Convention de blocage de compte-courant d'associé	Gratuit
■ Autres garanties	Nous consulter

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ET MAINLEVÉE DE GARANTIE

■ Indemnité de remboursement anticipé	Selon contrat
■ Demande de décompte de remboursement de prêt	50,00 €/acte
■ Mainlevée d'hypothèque (frais réels en sus)	100,00 €/acte
■ Mainlevée de nantissement (frais réels en sus)	
- Valeurs Caisse d'Épargne	100,00 €/acte
- Autres valeurs	100,00 €/acte
■ Autres mainlevées (frais réels en sus)	100,00 €/acte

AVENANTS

■ Modification du quantième, compte de prélèvement, taux, report d'échéance, garantie, emprunteur, restructuration, ou réaménagement (frais réels en sus) ⁽¹⁾⁽²⁾	2% minimum 250,00 €
---	------------------------

(1) Les frais sont dus en cas d'annulation du contrat de prêt ou d'avenant.

(2) Pour tout avenant nécessitant une modification d'assurance vers organismes extérieurs, la tarification de la modification d'assurance est due en sus des frais d'avenant.

DUPLICATAS ET ATTESTATIONS

■ Duplicata d'un contrat.....	26,00 €/duplicata
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement.....	26,00 €/duplicata
■ Délivrance d'une attestation liée au crédit.....	26,00 €/attestation
■ Récapitulatif des versements effectués.....	50,00 €/récapitulatif
■ Frais de relance échéance impayée.....	19,00 €/opération

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽¹⁾..... Nous consulter

BON À SAVOIR :

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

■ Délégation d'assurance décès invalidité.....	250,00 €/assuré
■ Modification d'assurance vers organismes extérieurs.....	350,00 €/assuré

> 2.5. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES..... Nous consulter

> 2.6. COUVERTURE DE TAUX

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME..... Nous consulter

(1) L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances. BPCE Vie, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social 7, Promenade Germaine Sablon 75013 Paris. CNP Assurances, société anonyme à conseil d'administration au capital de 686 618 477 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 341 737 062, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social 4 promenade coeur de ville 92130 Issy-les-Moulineaux. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

3 LES PLACEMENTS



BON À SAVOIR :

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

> 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE

COMPTES À TERME	Nous consulter
LIVRET A	Nous consulter
CSL RÉGIONAL	Nous consulter
CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL	Nous consulter
■ Frais de tenue de compte sur livret (CSL) inactif (compte inactif 30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) ⁽¹⁾	
BONS DE CAISSE	Nous consulter
LIVRET TRANSITION TERRITOIRE (LTT)	Nous consulter
PARTS SOCIALES	Nous consulter

> 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

BON À SAVOIR :

Le détail et les conditions de vos placements (notamment les frais d'entrée, de sortie et de gestion, variables selon les OPC) sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible auprès de votre chargé d'affaires. Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

TITRES DE CRÉANCES

■ Certificat de dépôt négociable	Nous consulter
■ Titres négociables à moyen terme	Nous consulter
■ Autres titres de créances à formule	Nous consulter
■ Emprunts BPCE	Nous consulter

GESTION DE TRÉSORERIE

■ Placement automatisé de trésorerie ⁽²⁾	Nous consulter
---	----------------

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Cette tarification ne s'applique pas aux comptes d'épargne réglementée

(2) Sous réserve de commercialisation.

GESTION SOUS MANDAT

BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières **Nous consulter**

CONTRAT DE CAPITALISATION

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

- Pour investir dans un cadre avantageux **Nous consulter**

ANALYSE DE PORTEFEUILLE « PORTFOLIO CLARITY »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille **Gratuit**

> 3.3. COMPTES TITRES

BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération auprès de Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

GESTION DE COMPTE TITRES

- Ouverture de compte-titres **Gratuit**
- Relevé trimestriel **Gratuit**
- Transfert de compte-titres ordinaires vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Demande de LEI (Legal Entity Identifier) **Nous consulter**
- Transfert partiel ou total vers une autre banque **130,00 € HT TVA**
- Clôture de compte-titres **Gratuit**
- Frais de participation de tenue de Compte Titres applicables **20,00 € HT/an TVA**
aux comptes présentant un solde nul au 31/12/2025

3 LES PLACEMENTS

PRESTATION RELEVÉS PORTEFEUILLE TITRES Nous consulter
GRANDS INVESTISSEMENTS

DROITS DE GARDE (SUR LA BASE D'UNE VALORISATION AU 31/12) TVA

BON À SAVOIR :

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Titres hors groupe BPCE
 - Frais fixe par ligne **3,58 € HT**
 - Commission proportionnelle sur encours du portefeuille..... **0,208 % HT**
 - Minimum de perception/compte..... **32,50 € HT**
 - Maximum de perception/compte..... **241,67 € HT/an**
- Titres du groupe BPCE
 - Sur emprunts groupe BPCE **Gratuit**
 - Sur titres du groupe BPCE hors emprunts groupe BPCE..... **21,67 € HT**
- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif..... **Application des droits de garde dans la limite de 30,00 € HT/an (montant plafonné par arrêté ministériel)**
 (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾

ORDRES DE BOURSE⁽²⁾

	En centre d'affaires	Par téléphone ⁽³⁾	Par Internet ⁽⁴⁾
Taux de courtage	1,50 %	1,50 %	0,50 %
Minimum de perception	17,50 €	17,50 €	8,00 €
Commission fixe par ligne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	11,10 €	11,10 €	Gratuit
Ordre annulé	11,30 €	11,30 €	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères Nous consulter

ORDRES SUR OPC : FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP), SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV)

- Opérations OPC réseau groupe BPCE..... Nous consulter
- Opérations OPC d'un autre réseau **30,00 € + frais d'émetteur**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
 (2) La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(3) Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France métropolitaine.

(4) Hors coût fournisseur d'accès Internet.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



BON À SAVOIR :

Caisse d'Épargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie et d'assurances.

> 4.1. INGÉNIERIE SOCIALE ET AUTRES ASSURANCES

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

- Epargne Salariale (Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne Retraite..... **Nous consulter** Collectif (PERCOL), Intéressement) Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)

BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Primissime, PERCOL&CO, PERO et Intéressement Responsable de Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

- Titres de services **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de services de la Swile⁽¹⁾, proposées par Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (Titres restaurants) et permettent de les valoriser (Titres Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-restaurant Swile⁽¹⁾ (carte)
- Titre cadeaux Swile⁽¹⁾ (carte)

- Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

(1) Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Épargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 552,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier. N°TVA Intracommunautaire : FR67824012173.

(2) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 310 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

- Assurance santé collective⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

- Protection Homme Clé⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de la personne assurée, le contrat Protection Homme Clé⁽²⁾ garantit le versement d'un capital⁽³⁾ prédéfini à l'entreprise pour atténuer les répercussions de cette absence. Il permet par exemple d'engager les dépenses de recrutement et de formation d'un remplaçant, de faire appel à la sous-traitance, de conserver la confiance des clients, fournisseurs et investisseurs, de préserver la trésorerie.

- Assurance Responsabilité des Dirigeants⁽³⁾ **Nous consulter**
- Assurances pour la protection de l'activité de l'entreprise **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

WTW France⁽⁴⁾, partenaire Caisse d'Épargne, vous propose des solutions d'assurances différentes selon vos besoins : Dommages aux biens, Responsabilité civile & Protection juridique, Flotte automobile, Construction/ réfection de bâtiments, Assistance Mission/Individuelle Accident, Marchandises transportées, Gestion du cyber risque, Fraudes.

> 4.2. INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
- Couverture de risque de taux. **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt.

- Couverture de risque de change **Nous consulter**

(1) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Protection Homme Clé est un contrat de BPCE VIE, entreprise régie par le code des assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Willis Towers Watson France Société de courtage d'assurance et de réassurance. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637 - Siège social : Tour Hekla – 52, avenue du Général de Gaulle – 92800 Puteaux. Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR/Intermédiaire> immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>). Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 9.

BON À SAVOIR :

Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions.

- Couverture de risque de matière première **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? Caisse d'Épargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité.

■ Opérations financières

- Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises **Nous consulter**

> 4.3. INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

■ Ingénierie immobilière et Immobilier professionnel **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

> 4.4. BANQUE DE L'ORME

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par Caisse d'Épargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire. Voir plaquette tarifaire dédiée.

> 4.5. INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

Avec sa Banque d'Affaires, Caisse d'Épargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

> 4.6. BANQUIER DU DIRIGEANT

La Banque d'Affaires de Caisse d'Épargne intervient également sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ses clients dirigeants, la Banque Privée de Caisse d'Épargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

> 4.7 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

■ Mailinblack⁽¹⁾ **Nous consulter**

Des solutions de protection d'emails (frauduleux, spams...) et de sensibilisation des salariés proposées par notre partenaire Mailinblack afin de réduire les risques de subir une attaque informatique.

(1) Service proposé par Caisse d'Épargne. MAILINBLACK, société par actions simplifiée au capital social de 200 000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 449 002 104, dont le siège social est situé 4 Place Sadi Carnot, 13002 Marseille, FRANCE

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



> 5.1. TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises tous marchés **93,00 €/trimestre**
- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/trimestre **0,25 % maximum**
 - Minimum de perception **30,00 €/trimestre**
- Rémunération de compte en devises⁽¹⁾ **Nous consulter**

COMMISSION DE CHANGE

- Commission de change (achat ou vente de devises) **0,05 %
minimum 17,00 €**

> 5.2. À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

CARTES

Se reporter à la rubrique 1.6 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Dans l'EEE (Espace économique européen) en euros, complet, avec un BIC et un IBAN, frais partagés.

- Virement PAPIER
 - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN **8,00 €**
- Virement TÉLÉTRANSMIS
 - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN **0,21 €**

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA⁽²⁾

BON À SAVOIR :

Virement émis dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays destinataire ou virement émis vers un pays situé hors de la zone SEPA quelle que soit la devise

(1) Sous condition d'acceptation. Les intérêts générés peuvent être soumis à fiscalité.

(2) Application de la commission de change en sus dans le cas d'opérations libellées dans une devise nécessitant une conversion.

Autres virements : en euros dans l'EEE, incomplet ou frais non partagés, hors EEE
(quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

	Virement papier	Virement télétransmis
Commission proportionnelle	0,10 %	0,10 %
- Minimum de perception	30,00 €	25,00 €
- Maximum de perception	100,00 €	80,00 €

- Commission pour virement émis tout frais au donneur d'ordre 25,00 €
(forfait en sus de la commission de service sur virement)
- Frais de copie de message Swift 15,00 € HT **TVA**

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER⁽¹⁾

- Commission de services 0,15 %
- Minimum de perception 45,00 €

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER..... Coût réel

REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

- Commission de présentation 45,00 €
- Commission de paiement 0,15 %
minimum 50,00 €
- Autre commission (prorogation, avis de sort...) 45,00 €
- Commission d'impayé, irrégularités 0,05 %
minimum 45,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission de paiement 0,20 %
minimum 65,00 €
- Commission d'utilisation ou de transfert 45,00 €
- Commission d'acceptation 45,00 €
- Commission d'impayé, irrégularités 0,05 %
minimum 45,00 €
- Autre commission (prorogation, avis de sort...) 45,00 €

(1) Application de la commission de change en sus dans le cas d'opérations libellées dans une devise nécessitant une conversion.

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORTS



BON À SAVOIR :

Portail Trade vous permet de suivre toutes vos transactions et opérations documentaires en temps réel et de bénéficier d'une tarification avantageuse :

- Vous optimisez vos transactions internationales en ligne. Grâce à cet outil Internet sécurisé, vous gérez vos opérations documentaires import et vous suivez leur déroulement.

- Vous sauvegardez vos modèles de dossiers, et vous pouvez également retrouver tout votre historique grâce à un reporting complet. Avec ses rapports personnalisés, le service dédié de Caisse d'Épargne reste l'outil d'optimisation idéal pour toutes vos opérations documentaires sur Internet.

Pour plus de renseignements, consultez votre chargé d'affaires.



■ Commission d'ouverture/trimestre indivisible	0,25 % minimum 150,00 €
■ Commission de prorogation ou augmentation du montant/trimestre indivisible	0,25 % minimum 150,00 €
■ Commission de modification (autre que prorogation ou augmentation de montant)	150,00 €
■ Commission d'utilisation/examen/levée de documents	0,125 % minimum 150,00 €
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible	0,0833 % minimum 150,00 €
■ Frais supplémentaire d'étude/rédaction de projet	Nous consulter
■ Frais d'irrégularité ⁽¹⁾ (à la charge de l'exportateur)	150,00 €
■ Emission d'une cession bancaire	Nous consulter
■ Tarification de la ligne :	
- Frais de dossier (mise en place, modification)	1,00 % minimum 300,00 €
- Commission d'engagement perçue d'avance trimestriellement	1,00 %
■ Clause UPAS (Usance Paid At Sight /paiement anticipé au fournisseur) ⁽²⁾	Nous consulter

LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY IMPORT

■ Commission d'ouverture/trimestre indivisible (montant, durée)	0,25 % minimum 250,00 €
■ Commission de prorogation ou augmentation de montant/trimestre indivisible	0,25 % minimum 150,00 €
■ Commission de modification autre	150,00 €
■ Commission de paiement/mise en jeu (flat)	0,15 % minimum 150,00 €
■ Frais supplémentaire d'acte complexe, projet ou traduction	Nous consulter
■ Tarification de la ligne :	
- Frais de dossier (mise en place, modification)	1,00 % minimum 300,00 €
- Commission d'engagement perçue d'avance trimestriellement	1,00 %

(1) Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis.

(2) Sous réserve de commercialisation.

➤ 5.3. EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA⁽¹⁾

Virements en euros zone SEPA avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN **Gratuit**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA ou en devises quel que soit le pays.

- Frais par virement **0,10 %**
 - Minimum de perception **25,00 €**
 - Maximum de perception **80,00 €**
- Attestation virement international **Nous consulter**

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER **Coût réel**

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission de présentation **45,00 €**
- Commission d'encaissement **0,15 %**
minimum 50,00 €
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...) **45,00 €**

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement/papier **0,20 % min. (65,00 €)**
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...) **45,00 €**
- Frais d'impayé **0,20 % minimum 65,00 €**

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT < 100 000 € - Forfaits

Ces forfaits comprennent la notification/confirmation, une modification, une utilisation, ainsi que les frais annexes (hors commission de transfert de crédit).

- Crédit documentaire export notifié inférieur ou égal à 100 000 € **320,00 €**
- Crédit documentaire export confirmé inférieur ou égal à 50 000 € **420,00 €**
- Crédit documentaire export confirmé de 50 000 € à 100 000 € **550,00 €**
- Modification supplémentaire **60,00 €**
- Utilisation supplémentaire **100,00 €**

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT > 100 000 € - Tarification unitaire

- Commissions de notification (montant à 1,5 millions d'euros) **0,10 %**
- Commissions de notification (montant > 1,5 millions d'euros) **0,05 %**
minimum 115,00 €
- Commissions de modification **115,00 €**
- Commission de levée de documents **0,15 %**
minimum 140,00 €

(1) Application de la commission de change en sus dans le cas d'opérations libellées dans une devise nécessitant une conversion.

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL

■ Commissions d'encaissement.....	0,10 % minimum 70,00 €
■ Frais d'intervention à la demande.....	100,00 €
■ Commissions de transfert.....	0,125 % minimum 120,00 €
■ Commission de paiement sur transfert.....	0,0625 % minimum 115,00 €
■ Commissions de confirmation.....	Nous consulter minimum 35,00 €
■ Commissions d'acceptation ou de paiement différé.....	Nous consulter minimum 350,00 €

LETTRE DE STAND-BY EXPORT

■ Commission de notification/acte standard jusqu'à 1,5 M€.....	0,15 % minimum 150,00 €
■ Commission de notification/acte standard à partir de 1,5 M€.....	0,10 % minimum 150,00 €
■ Commission de modification.....	150,00 €
■ Commission de paiement/utilisation (en cas d'appel).....	0,15 % minimum 150,00 €
■ Commission de confirmation (en fonction du pays et de la banque) - perception par trimestre indivisible.....	Nous consulter
■ Frais d'acte complexe.....	Nous consulter

> 5.4. GARANTIES INTERNATIONALES..... Nous consulter

BON À SAVOIR :

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

> 5.5. FINANCEMENTS À L'INTERNATIONAL

MCNE (MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE À L'ÉTRANGER).....	Nous consulter
AVANCES EN DEVISES.....	Nous consulter

> 5.6. OPÉRATIONS DE CHANGE

BON À SAVOIR :

Vous souhaitez réaliser vous-même vos opérations de change en quelques clics ?

Avec Click'N Trade, le site de Caisse d'Epargne entièrement dédié au change, vous passez vos ordres et consultez les cours de change en temps réel.

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change) **Gratuit**

CHANGE À TERME

- Frais de mise en place Change à terme⁽¹⁾ **40,00 €**

BON À SAVOIR :

Le change à Terme À Préavis Plus répondra à vos besoins si vous souhaitez figer votre cours de change tout en bénéficiant de souplesse sur la date et les montants échangés. Vous mettez en place une enveloppe de devises dans laquelle vous puisez au fur et à mesure de vos besoins

- Frais de mise en place Change à terme préavis +⁽¹⁾ **40,00 €**
- Frais de modification, prorogation, levée anticipée sur opérations de change **30,00 €**

SWAP DE CHANGE

- Frais de mise en place **Nous consulter**

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE **Nous consulter**

> 5.7. FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier **20,00 € HT** **TVA**
- Frais de courrier express **60,00 € HT** **TVA**
- Frais de Swift **35,00 € HT** **TVA**

> 5.8. AUTRES SERVICES

OFFRE COFACE **Nous consulter**

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Caisse d'Epargne à travers ses Partenaires Pramex et Globalians vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).

CONNECTOR (recommandation donnée ou reçue d'une banque partenaire)⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Caisse d'Epargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats à l'international.

(1) Commission de change en sus.

(2) Sous réserve de commercialisation.

6 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



> 6.1. FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PRÉALABLE

En cas de chèque ou prélèvement sans provision, cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.

- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé 1^{re} lettre..... **13,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé 2^e lettre **13,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi⁽¹⁾ en recommandé..... **16,50 €**
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1/jour)⁽²⁾ **10,00 €**

> 6.2. COMMISSION D'INTERVENTION

DÉFINITION :

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Commission d'intervention **9,00 €/opération**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de..... **54,00 €**

> 6.3. FORFAIT DE FRAIS PAR CHÈQUE REJETÉ

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant :

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
- Frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
- Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction **TVA**
- Déclaration Banque de France
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Délivrance d'un certificat de non-paiement
- Blocage de provision
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

- Montant du forfait :
 - Par chèque ≤ 50,00 € **21,00 €⁽²⁾**
 - Par chèque > 50,00 €..... **41,00 €⁽²⁾**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de **100,00 €**

(1) Évolution tarifaire selon tarif postal.

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

> 6.4. FORFAIT DE FRAIS PAR PRÉLÈVEMENT/VIREMENT SEPA REJETÉ

Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant :

- les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision,
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement,
 - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| - Par prélèvement ≤ 20,00 € | Montant de l'opération |
| - Par prélèvement > 20,00 € | 11,00 €⁽¹⁾ |

> 6.5. AUTRES INCIDENTS

- Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction **29,80 €/chèque**
d'émettre des chèques
- Frais par acte de saisie (hors comptable public)⁽²⁾⁽³⁾ **126,00 €/acte**
- Frais par acte de saisie administrative à tiers détenteur⁽²⁾⁽⁴⁾ **10 % du montant de la**
créance (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais de rejet d'effet (LCR/BAO) pour défaut de provision **18,00 €/effet**
- Frais d'ouverture d'un dossier de surveillance suite à un incident de paiement pour carte **17,20 €**
- Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **37,40 €**
- Frais sur impayé carte en vente à distance **70,00 €/intervention**
- Frais par échéance de prêt (absence de provision suffisante) **78,50 €**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **20,00 €**

> 6.6. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **18,00 €**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **27,50 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, **Gratuit**
vol ou usage frauduleux

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 42).

(2) Sont soumis à TVA tous les frais d'opposition administrative y compris les frais de saisie attribution ou de saisie conservatoire... En revanche, ne sont pas soumis les frais qui ne sont pas liés à des actes de l'administration ou du Trésor public

(3) La saisie concerne la saisie-attribution, la saisie conservatoire, la saisie de valeurs mobilières, etc.

(4) Saisie notifiée par les comptables publics.

7 PROCÉDURES DE SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE⁽¹⁾

GESTION COURANTE

■ Ouverture de compte	30,00 €
■ Clôture de compte ⁽²⁾	100,00 €
■ Frais de tenue de compte en euros	35,00 €/mois
■ Commission de mouvement	0,25 % maximum
- Clients Economie Sociale et Institutionnel	minimum 6,67 €/mois
- Clients Entreprises, Immobilier Professionnel, Economie Mixte	minimum 10,00 €/mois
■ Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable ⁽³⁾	
- Clients Entreprises, Economie Mixte, Immobilier Professionnel :	
- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 millions d'euro	200,00 €/an
- Chiffre d'affaires compris entre 5 et 15 millions d'euros	375,00 €/an
- Chiffre d'affaires compris entre 15 et 50 millions d'euros	750,00 €/an
- Chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros	1 000,00 €/an
- Clients Économie sociale & Institutionnels	175,00 €/an
■ Frais de recherche de document	30,00 €/unité

BANQUE À DISTANCE⁽⁴⁾

■ Abonnement CE net Remises	35,00 €/mois
-----------------------------------	--------------

EFFETS DE COMMERCE

■ Frais par bordereau de remise d'effet papier	15,00 €/remise
■ Frais par effet remis télétransmis	0,90 €/effet
■ Frais pour effet remis à l'encaissement impayé, prorogé, modifié ou réclamé, changement de domiciliation	25,00 €/effet
■ Frais par effet émis impayé pour absence de provision suffisante	40,00 €/effet

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Frais par acte de cession (bordereau)	35,00 €/opération
---	-------------------

DÉCOUVERT

■ Commission du plus fort découvert ⁽⁵⁾	0,20 %
--	--------

INSTRUMENTS DE PAIEMENT

■ Carte Visa Business à contrôle de solde systématique.....	60,00 €
---	---------

(1) Tarification spécifique applicable aux clients placés en procédure de sauvegarde de justice ou de redressement judiciaire.

(2) Tarification applicable à tout compte ouvert après la procédure de sauvegarde de justice ou de redressement judiciaire.

(3) Notamment dans sa situation juridique, administrative, fiscale, comptable et financière.

(4) Hors coût fournisseur d'accès Internet.

(5) Commission calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois, prélèvement mensuel.

8 LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes

8

LEXIQUE

titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,

- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel Caisse d'Epargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur,

d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ESPACE SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes

morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni,
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par Caisse d'Épargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à présenter des prélèvements SEPA sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information

8

LEXIQUE

peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier de présenter des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- **révocation** : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- **demande d'annulation** : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- **rejet** : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **refus** : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur

donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,

- **reversement** : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- **retour** : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **demande de remboursement** : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- **SDD B2B** : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- **SDD CORE** : SEPA Direct Debit Compensation Retail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 LES NUMÉROS UTILES⁽¹⁾

Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

ou sur CE net par internet - www.caisse-epargne.fr

ou depuis votre Smarthpone, iPhone sur www.m.caisse-epargne.fr

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

TECHNIQUE (TPE)

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par BPCE Payment Services)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

SAV

0 825 888 613 Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises carte bancaire, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

> TÉLÉTRANSMISSION

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

■ PAR TELEPHONE :

05 56 43 58 06 Service gratuit + prix appel

■ PAR EMAIL :

echanges-edi@ceapc.caisse-epargne.fr

> CRÉDITS COURT TERME

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

■ PAR TELEPHONE :

05 56 43 58 80 Service gratuit + prix appel

■ PAR EMAIL :

credit.bo-ct@ceapc.caisse-epargne.fr
daily@ceapc.caisse-epargne.fr

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



➤ 10.1 PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d’Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d’Affaires ne vous convient pas, à :

Caisse d’Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
Service Relations Clients

Autorisation 83348 - 86029 POITIERS CEDEX

www.caisse-epargne.fr/aquitaine-poitou-charentes/⁽¹⁾rubrique «contacts» -
«Réclamation et médiation»

■ Délais de traitement

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d’envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n’excèdera pas deux mois (à compter de la date d’envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d’attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ Cas particulier

Si votre réclamation porte sur l’exécution d’un contrat d’assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com - rubrique : [reclamation-et-mediation](#)

➤ 10.2. PROCÉDURE DE MÉDIATION

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l’absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d’un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d’Epargne sans préjudice des autres voies d’actions légales dont vous disposez.

■ MÉDIATEUR DE L’AMF

L’Autorité des Marchés Financiers dispose d’un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d’un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers (CTO, obligations, actions, OPC...), l’information des investisseurs, l’exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc⁽²⁾...

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d’accès Internet

(2) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l’AMF disponible sur le site Internet de l’AMF : www.amf-france.org [coût selon fournisseur d’accès internet].

Vous pouvez le saisir de préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton «Saisir le médiateur».

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
<http://www.amf-france.org>

ou en scannant le QR code



■ MÉDIATION DU CRÉDIT aux entreprises

Pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit.

Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...

Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>⁽¹⁾

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

■ MÉDIATION DE L'ASSURANCE POUR LES TPE ET PME

Pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire :

Médiation de l'Assurance - TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org/>⁽¹⁾) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

➤ 10.3. POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :

www.caisse-epargne.fr/⁽¹⁾ > Région Aquitaine Poitou-Charentes.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 074 625 500 euros - Siège social : 1, parvis Corto Maltese - CS 31271 - 33076 Bordeaux cedex - RCS Bordeaux n°353 821 028 - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 3301 2018 000 035 592 délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde, garantie par la CEGC 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042). Crédit photos : Getty Images. EdEp.2511.00940